

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
AUPRES DU CNPE BUGEY**

- Le 5 mars 2019 – CIR Saint-Vulbas -

Véronique Baude remercie les membres de la CLI pour leur présence et excuse les personnes suivantes :

- Madame Viviane Vaudray, Conseillère Départementale
- Madame Cendra Motin, Députée de l'Isère,
- Monsieur Jean-Joël Spiteri, de Vaux-en-Bugey,
- Monsieur, Marc Bezin, de la FRAPNA
- Madame Christelle Lagadec de la Commune d'Ambutrix,

1. Bilan des arrêts de tranche 2018 et programme 2019

Pierre Boyer (EDF) : Bonsoir. C'est une séquence habituelle de début d'année, conformément à la décision de l'ASN, qui stipule la nécessité d'informer la CLI sur la campagne des arrêts de tranche et de donner une perspective sur les arrêts de l'année à venir.

Pour vous rappeler rapidement les typologies d'arrêt de tranche. Il y a deux grands types de périodes à la centrale : les périodes d'activité, où les tranches sont en fonctionnement, et régulièrement on arrête les réacteurs pour procéder au renouvellement du combustible, et on en profite pour faire de la maintenance sur les matériels non accessibles en fonctionnement et faire des opérations d'ordre réglementaire qui ne peuvent-être faites que lorsque le matériel est hors service. Il y a plusieurs typologies d'arrêt de tranche. Les arrêts simple rechargement : on fait simplement des déchargements de combustible usé et rechargement de combustible neuf. Cette opération est réalisée pour un quart des combustibles à la fois, et c'est l'occasion de réaliser des activités de maintenance lors des arrêts de rechargement, le tout dure une trentaine de jour. Une fois sur deux, il y a des visites partielles, qui sont des arrêts pour maintenance où on procède à des opérations de maintenance supplémentaires, plus importantes, qui nécessitent des arrêts d'environ 60 jours.

Enfin, il y a les visites décennales. J'y reviendrai puisqu'une période particulière vient devant nous, avec les quatrièmes visites décennales. Ce sont des visites complètes où il y a une inspection complète de la cuve, on procède à l'épreuve de l'enceinte et des épreuves

hydrauliques du circuit primaire. Ce sont des arrêts longs et importants, et c'est aussi l'occasion de mettre en œuvre des modifications de l'installation. Ils durent, pour la VD4, entre 130 et 140 jours. Ce sont des arrêts extrêmement longs.

L'arrêt de tranche alterné entre les visites partielles et les simples rechargements sont effectués alternativement pour une optimisation de la production. Les arrêts de tranche sont prévus sur un calendrier national, pour une production stable, entre les 58 réacteurs de France, et optimiser la production globale du parc nucléaire d'EDF.

L'année 2017 était une année industrielle plutôt légère avec deux arrêts simples rechargement pour l'année 2017. L'année 2018 était au contraire très chargée avec trois visites partielles chargées, c'est-à-dire que l'on a un peu amplifié la maintenance prévue en prévision des visites décennales (VD4) qui arrivent à partir de 2020. L'enjeu était important de maintenir le niveau de sûreté au plus haut niveau tout en respectant les durées d'arrêt pour remplir les objectifs de production. Les réacteurs 4, 5 et 2 ont été arrêtés successivement.

L'unité 4 a été arrêtée du 24 mars au 16 juin soit une durée de 75 jours. Contractuellement, il y a environ 70 jours pour réaliser un arrêt conformément à notre engagement vis-à-vis de la direction d'EDF. Ici, l'arrêt a été 5 jours plus long que le programme, ce qui est une performance tout à fait remarquable sur une première visite partielle chargée. Dans la partie nucléaire, les contrôles périodiques par des épreuves hydrauliques de certaines tuyauteries ont été réalisés. M.Veyret (ASN) a expliqué lors de la concertation au mois de décembre pourquoi la France faisait ce genre d'essais. Nous avons fait un examen de pénétration de fond de cuve. Ce sont les trous à travers desquels passe l'instrumentation du cœur en fonctionnement, ils ont été inspectés. Nous avons aussi fait la maintenance des motopompes primaires, ce sont les grosses pompes qui font circuler l'eau dans le circuit primaire, pour imager, les moteurs sont équivalents en puissance à ceux des TGV. Ce sont des visites partielles avec de la maintenance lourde parce que ce sont des matériels très importants.

Dans la partie non-nucléaire, la maintenance a été faite sur deux corps basse pression turbine, ce sont de gros ensembles tournants de 300 tonnes chacun. Il y a aussi eu des contrôles d'épreuves hydrauliques et des modifications partielles de certains locaux. Comme ce sont des arrêts préalables aux visites décennales, certaines modifications ont été mises en œuvre. A retenir, nous avons investi 28 millions d'euros sur cet arrêt de tranche, et l'enjeu est de faire profiter le territoire des dépenses faites sur l'installation. A Bugey, la moitié des dépenses ont un impact sur le territoire. Ces visites partielles représentent environ 30 millions d'euros chacun, donc avec 50% de retombées sur le territoire, vous voyez l'impact est extrêmement important. Voici aussi une illustration du travail réalisé : c'est 19 000 heures de robinetterie réalisées sur cet arrêt de tranche de 70 jours, sachant que la période consacrée à la maintenance est très concentrée. La tranche a été recouplée le 16 juin, et le 28 juillet la tranche 5 a été découplée.

Comme ce sont, la tranche 4 et la 5, la même paire de tranche, ce sont les mêmes équipes d'exploitation qui travaillent sur les deux réacteurs. Ils ont eu un mois pour se préparer à la tranche 5. L'arrêt a été de 94 jours, soit 20 jours de plus que pour la tranche 4. La configuration était un peu différente, et la longueur a été un peu dépassée, due à un aléa. Les

travaux sont de nature similaire à ceux de la tranche 4, avec des épreuves hydrauliques, des contrôles de guides de grappes. C'est la partie supérieure du cœur, qui permet de guider les grappes quand elles chutent. C'est typiquement le genre de contrôle que l'on ne peut faire que lorsque les tranches sont arrêtées. Il y a aussi eu de la maintenance de motopompes sur la partie primaire. Sur la partie secondaire, il y a aussi eu des contrôles sur les turbines basse-pression. Le stator de l'alternateur a aussi été remplacé, ce qui est une belle opération de maintenance, notamment de levage, puisqu'il faut coupler les ponts en salle des machines. Ce sont des ponts de cent tonnes qu'il faut coupler pour pouvoir lever un alternateur qui fait trois cent tonnes. Ce sont des opérations exceptionnelles qui nécessitent une grande technicité et un grand professionnalisme, et qui ont été réalisées en toute sécurité sur cet arrêt de tranche.

Pour les épreuves hydrauliques, là aussi, il y a eu des modifications de certains locaux, en anticipation des modifications des visites décennales. En conclusion, ce sont trente millions d'euros dépensés, et 17 000 heures de robinetterie. Un travail comparable à la tranche 4. L'unité 5 a été recouplée au réseau le 26 novembre.

Le 29 septembre, deux mois avant, la tranche 3 a été arrêtée. Donc pendant deux mois, c'est une période assez particulière sur un site, naturellement prévue pour un arrêt de tranche, quand il y en a deux en parallèle, cela nécessite une organisation très particulière de priorisation des équipes entre les deux réacteurs en maintenance. Il y avait une durée contractuelle de 70 jours, et finalement, la tranche a été arrêtée 72 jours, c'est une très bonne performance. Il faut avoir en tête que sur le parc nucléaire, une prolongation d'arrêt est de 8-10 jours, et il y a ici, deux prolongations totalement conformes au contrat et un arrêt prolongé de 20 jours. Pour la tranche 5, l'aléa est arrivé en fin d'arrêt, au moment du redémarrage de la tranche, qui nous a pénalisé à la fin.

Les travaux sur la tranche 3 sont de même nature que les précédents. Un peu moins de 30 millions d'investissement et 14 000 heures d'activité ont été consacrés à la maintenance de la robinetterie.

Voilà les perspectives 2019.

2017 a été une année industrielle plutôt simple, avec deux arrêts simples rechargements, 2018 a été très chargée avec trois visites partielles chargées. 2019 comportera deux arrêts simples rechargements et une visite partielle, donc, une année faussement calme. Il faut retenir qu'à partir de 2020, on rentre dans une séquence très particulière où l'on va enchaîner 4 visites décennales dont 3 en vingt mois. Ce sont trois arrêts de 150 jours en 20 mois avec un volume de travail très important. Donc cette année 2019 est importante pour confirmer le retour à une maîtrise de l'activité « arrêt de tranche » en prévision des arrêts de tranches lourds dont la réussite se déterminera déjà dans la réussite des arrêts de 2019. Des arrêts et modifications que l'on va mettre en œuvre aussi quand les réacteurs sont en fonctionnement. C'est une période où l'ont fait des modifications sur les tranches en fonctionnement pour anticiper les visites décennales.

La tranche 3 va être arrêtée fin mars, c'est la même intervention que les trois tranches précédentes, avec la même nature de contrôle que les précédentes. Ensuite, l'arrêt simple

rechargement de la tranche 4 sera préparé, qui arrivera le 27 juillet. Comme l'année dernière sur la tranche 5, c'est particulier puisque c'est au mois d'août, donc en termes de ressources, il faut anticiper pour les ressources internes et les prestataires, tout le monde a besoin de se ressourcer. La préparation est plus anticipée, pour que les contraintes soient diminuées en août.

A retenir, une campagne d'arrêt 2018, plutôt réussie, 2/3 visites partielles réussies, en termes de temps d'arrêt. La tranche 5 a connu une prolongation supérieure à l'attendu. Il faut retenir une performance de bon niveau qui marque le retour à une gestion opérationnelle de ces interventions lourdes. Cela confirme les bons résultats de 2017. L'enjeu pour 2019 est de confirmer cela et de recoupler les tranches à l'heure et disposer du temps nécessaire pour préparer le cycle des trois visites décennales en vingt mois, que nous allons aborder à partir de début 2020.

Avez-vous des questions ?

Claude Cassé (ACER) : La visite décennale qui va être faite, c'est après 40 ans ?

Pierre Boyer : Les quatrièmes visites décennales vont permettre de valider la poursuite d'exploitation au-delà des 40 ans en toute sûreté.

Claude Cassé : Ma question, déjà posée à l'ASN, c'est de savoir quel est le référentiel pour passer au-delà des 40 ans ? Il y avait des référentiels pour les 30 ans, et nous attendons toujours les référentiels des 40 ans.

Olivier Veyret (ASN) : Je ne saisis pas bien votre question. Quand nous avons fait le débat, je ne sais pas si vous étiez là, lors de la concertation publique. Nous en avons parlé. Le référentiel a été fixé par l'ASN en 2011, EDF est venu voir l'ASN : ils souhaitent faire un quatrième réexamen, et poursuivre l'exploitation des réacteurs. En 2011, EDF a proposé des sujets de travail. L'ASN a pris acte et émis des observations sur les objectifs. Un dialogue technique s'en est suivi. Vous avez aujourd'hui, sur le site internet de la consultation, la note de réponse aux objectifs qui contient le référentiel des quatrièmes visites décennales. Il y a quatre objectifs essentiels :

- Le renforcement des structures contre les agressions,
- La gestion des accidents graves,
- La gestion des accidents et leur prévention
- Le renforcement de la robustesse de la fonction de refroidissement de la piscine de désactivation.

Ce sont les 4 grands objectifs et vous avez le détail sur la NRO, disponible sur le site. Cela fait partie de nos discussions dans le cadre des réunions publiques, du groupe de travail. En vous rendant sur le site <http://concertation.suretenucleaire.fr>. Vous trouverez le document qui nous a été envoyé, in extenso. Il est assez roboratif, il fait environ 200 pages, et il y a aussi un résumé technique.

Pierre Boyer : Monsieur Veyret l'a précisé, c'était l'objet de la concertation générique menée à l'automne dernier et conclue par les ateliers organisés fin décembre où on a présenté le contenu du quatrième réexamen périodique et les différentes modifications que l'on compte mettre en œuvre pour respecter le nouveau référentiel. Nous sommes en attente de la validation de l'ASN sur les propositions qui ont été faites. Aujourd'hui, ce n'est pas encore arrêté, puisque la concertation se termine à la fin du premier trimestre 2019. EDF fera à l'issue de la concertation, une proposition à l'ASN, et l'ASN tranchera, validera, invalidera ou complètera les propositions d'EDF.

2. Bilan des évènements significatifs de niveau 1

Pierre Boyer : De la même façon que l'on présente les prévisions et bilan des arrêts de tranche, sont aussi présentés les évènements significatifs sur l'échelle INES (Échelle internationale des évènements nucléaires). Pour rappel, l'échelle INES compte 7 niveaux, elle est internationale et permet de comparer les évènements qui arrivent sur les différents sites. En France, il y a la particularité d'avoir le niveau zéro, qui n'existe pas dans tous les pays.

Les quatre évènements que je vais vous présenter sont de niveau 1. Quand on détecte une anomalie, un écart, sont informées la CLI et l'autorité de sûreté, et les causes et origines de l'évènement sont analysées dans un rapport d'évènement qui doit être transmis à l'ASN dans les deux mois qui suivent la déclaration.

Je vais vous décrire les évènements, c'est technique, et n'hésitez pas à m'interrompre, l'enjeu c'est bien que vous compreniez ce qui s'est passé.

Le premier évènement, dont je vous parlais tout à l'heure, a conduit à la prolongation de l'arrêt de tranche au-delà du contrat qui était passé. Le 1^{er} octobre lors des opérations de redémarrage de Bugey 5, ayez en tête que lors d'un arrêt de tranche, il y a entre 10 et 15 000 activités complémentaires qui s'enchaînent sur une période d'environ 70 jours, il y a un planning quotidien des activités, que l'on suit quotidiennement, pour évaluer l'avancée ou les retards. Le 1^{er} octobre, nous étions dans les temps par rapport au planning défini en début d'arrêt. C'était une vraie satisfaction. Le 1^{er} octobre, pendant les activités de redémarrage qui suivent les opérations de maintenance, sont requalifiés les matériels sur lesquels il y a eu des interventions. C'est-à-dire qu'ils sont revérifiés, après les opérations de maintenance pour voir s'ils sont aptes à remplir leur fonction. Cette période de redémarrage permet de remettre en service tous les matériels nécessaires au fonctionnement et faire repartir la réaction nucléaire. C'est le stade des opérations de redémarrage. Le réacteur est encore en mode convergé, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas de réaction nucléaire en cours. Dans cette configuration, le circuit primaire est à 155 bars, c'est la pression nominale de fonctionnement et la température est d'environ 290 °C, ce qui est une température et une pression normale lorsque le réacteur est dans cet état-là.

Vers 6 heures du matin, les opérateurs en salle des commandes détectent une baisse de la pression du circuit primaire, c'est symptôme d'une anomalie, par exemple d'une soupape qui s'ouvre et dépressurise le circuit primaire. Vous savez qu'il y a une surveillance 24h/24 de ce genre de situation, mais aussi beaucoup d'automatismes qui permettent de gérer tous les

transitoires normaux ou anormaux. Quand il y a une baisse de pression rapide, elle doit être compensée rapidement, il y a donc une mise en service de pompes qui injectent de l'eau. Une baisse de pression peut être due à une perte d'eau et un des enjeux de la sûreté nucléaire est de garantir en permanence le refroidissement du combustible. La baisse de pression doit donc être compensée immédiatement par le démarrage de pompes qui envoient de l'eau sous pression, puisque l'eau est encore à plus d'une centaine de bars. Sur un réacteur de 900 Mwe, les pompes qui se mettent en circulation ont un débit de refoulement supérieur à la pression nominale de fonctionnement, soit 155 bars. Ces pompes ont débité, et comme le circuit a été dépressurisé avec une faible perte d'un ampère en eau, le circuit primaire a été monté en pression qui était monophasique, donc très sensible et sans capacité d'absorption de la pression par un matelas de vapeur qui existe dans le pressuriseur. La pression est remontée, il y a eu un excédent d'eau et cela a conduit à l'ouverture d'autres soupapes du pressuriseur et ont conduit à solliciter un ballon de décharge. Quand ce dernier est sollicité, cela prend du temps à remettre en état. Il faut identifier l'origine de la défaillance initiale. Quand une soupape est sollicitée, cela nécessite d'aller revisiter celle-ci, mais aussi revisiter le ballon de décharge et quelques disques d'éclatement rompent et qu'il faut aussi remplacer. Et enfin, il faut remettre en ordre tous les désordres qui ont été générés

La baisse de pression a été assimilée par les régulations comme une perte d'eau, parce que la pression baissait. Mais ce n'était pas une perte d'eau, c'était une vanne d'aspersion qui permet de réguler la pression lors de ces états de tranche et elle s'est trop ouverte, donc trop d'eau a été envoyé et ça a fait baisser la pression de manière trop importante. Quand la pompe s'est mise en fonctionnement, elle a compensé un déficit en eau qui n'était pas réel et cela a conduit à solliciter les soupapes de décharge du circuit primaire. Cet évènement n'a pas eu de conséquences sur la sûreté ou les personnes, les systèmes de protection ont fonctionné, ça a conduit à un arrêt automatique, ce qui n'avait pas beaucoup d'incidence comme le réacteur n'était pas en fonctionnement, mais c'est néanmoins un évènement de niveau 1. Derrière, cela, l'ASN est venue vérifier la façon dont a été géré cela.

Généralement, sûreté et disponibilité de l'installation vont de pair, l'évènement a été très vite géré dans ses conséquences en termes de sûreté, en revanche derrière, il a fallu une vingtaine de jours pour régler les désordres engendrés, au niveau des soupapes et du ballon de décharge qui ont nécessité de la maintenance lourde, ce qui explique la vingtaine de jours de prolongation d'arrêt de tranche sur la tranche 5.

Le deuxième évènement a eu lieu le 4 décembre et concerne Bugey 2, aussi dans les opérations de démarrage, avec le réacteur convergé, pas de réaction nucléaire. En fin de matinée, les équipes constatent que deux capteurs dédiés à la mesure des débits des générateurs de vapeur sont indisponibles. Les générateurs de vapeurs sont les interfaces entre le circuit primaire et le circuit secondaire qui permet d'attraper les calories du circuit primaire et de les transférer au circuit secondaire. Cela permet d'assurer le refroidissement du circuit primaire et de profiter des calories attrapées dans le circuit primaire pour vaporiser l'eau du circuit secondaire qui va permettre d'aller faire tourner la turbine et donc produire de l'électricité.

Dès que le constat est fait que les capteurs sont indisponibles, c'est-à-dire qu'ils ne donnent pas la valeur de débit sur les générateurs de vapeur ils sont remis en conformité. Dans ces cas-là, est étudiée la possibilité d'estimer le moment où les capteurs ont réellement été indisponibles. Les analyses montrent que les capteurs étaient indisponibles depuis le 2 décembre 22h30, donc les capteurs ont été identifiés comme indisponibles 1.5 jours après leur indisponibilité réelle, alors que dans les spécifications techniques d'exploitation (le code de la route d'EDF), il est dit que les indisponibilités doivent être réglées en 24 heures, là, ça a été fait en 36 heures. Le délai a été dépassé, donc l'évènement a été déclaré. Dans la mesure où c'est un écart à la spécification technique d'exploitation, c'est un évènement de niveau 1.

Sur le troisième évènement, il date du 8 octobre. Les équipes de la centrale procèdent à des vérifications avant d'entamer les opérations de rechargement sur la tranche 2. J'ai dit que je les présentais dans l'ordre chronologique, vous êtes peut-être étonnés qu'un évènement du 8 octobre passe après un évènement de décembre. Je vous explique cela juste après. Ce n'est pas une erreur mais bien de la logique dans la déclaration. Le constat est fait que le système de mise en service à distance d'un ventilateur qui permet de contrôler le flux d'air dans le bâtiment réacteur (c'est la fonction confinement. Tout à l'heure je vous ai parlé de la sûreté nucléaire, je vous ai dit que c'était : assurer le refroidissement, assurer la maîtrise de la réaction en chaîne, et aussi le confinement en cas de situation accidentelle, que l'on puisse confiner les produits radioactifs à l'intérieur du bâtiment réacteur. Là on touche la fonction confinement). Le matériel n'était pas disponible, il a été remis en conformité. Ce sont des anomalies analysées en temps réel, et EDF a 48 heures, pour déclarer à l'autorité de sûreté, un évènement significatif lorsque l'anomalie a été détectée. Dans les 48 heures, comme à chaque fois, l'analyse a été faite, elle conduit à la conclusion qu'il n'y a pas la nécessité de déclarer un évènement, ce n'est pas l'objet d'une déclaration à l'ASN. Néanmoins, le délai de 48 heures ne permet pas, parfois sur des éléments complexes, l'analyse poussée. On a décidé, il y a quelques années de mettre en place une analyse deuxième niveau, c'est-à-dire que sur ces évènements-là, lorsque l'analyse est compliquée, ou lorsque lors de l'instruction, il y avait potentiellement des points de vue différents, il y a une analyse deuxième niveau. Cela se déroule dans une instance présidée par le directeur de la centrale, on re-présente l'évènement, et je décide ou non de déclarer à l'autorité de sûreté, en considérant l'analyse, si elle apporte des éléments nouveaux, cela peut amener des éléments nouveaux. Donc cette réunion s'est déroulée le 18 ou 19 décembre, les équipes techniques sont venues me présenter le complément d'analyses mené à l'issue des expertises complémentaires, j'ai décidé que c'était un évènement redevable d'une déclaration à l'ASN, donc le 20 décembre, on a déclaré un évènement de ce type, bien qu'il date du 8 octobre. Ce n'est pas une anomalie, c'est une barrière supplémentaire, dans la culture sûreté, où on tient compte du fait que les analyses faites dans les 48 heures peuvent être entachées d'incertitude, donc les décisions sont relues en permanence, on peut revenir sur les décisions s'il est considéré qu'elles n'étaient pas pertinentes.

Le dernier évènement date du 5 janvier 2019, là encore, complexe techniquement. Cela concerne une indisponibilité partielle du dispositif de mise à l'arrêt d'une turbopompe d'alimentation des générateurs de vapeur. En deux mots, c'est plutôt la partie secondaire de

l'installation, une turbopompe d'alimentation permet d'alimenter les générateurs de vapeur en eau, qui se transforme en vapeur, font tourner les turbines, se re-condense dans le condenseur, c'est un circuit fermé, de niveau secondaire. Il y a deux turbopompes alimentaires par réacteur. Le 5 janvier, la tranche 4 a été arrêtée le temps d'un week-end pour une opération de maintenance qui a suscité un arrêt très court, et à ce moment-là, les équipes s'aperçoivent qu'une des deux pompes du générateur de vapeur ne s'arrête pas automatiquement. Elle doit être arrêtée manuellement. C'est un arrêt de très courte durée, puis l'installation est redémarrée, la pompe était fonctionnelle. Dans l'analyse ensuite, une anomalie est détectée. Il est détecté que le fait que la pompe ne s'arrêtait pas automatiquement pouvait perturber une conduite dans une situation accidentelle (dans laquelle on n'était pas), et donc c'était un écart par rapport au « code de la route », puisque normalement, il aurait été identifié que l'arrêt automatique de cette pompe-là était une condition nécessaire à une conduite en situation incidentielle ou accidentelle. A ce titre-là, une déclaration à l'autorité de sûreté a été faite dans les 48 heures.

Olivier Veyret à propos du premier évènement : En complément de ce que vient de dire Monsieur Boyer, il faut que vous sachiez que tous les incidents de niveau 1 de l'autorité de sûreté déclaré à l'ASN font l'objet d'un avis d'incident, que l'on essaie de rendre intelligible, malgré le fait que ce soit très technique et ardu. L'avis est ensuite mis en ligne sur le site internet. Une fois qu'il est publié, on en avise la CLI – le secrétariat et la Présidente -. Parfois un peu de délai est nécessaire entre l'analyse, la retranscription, la validation, la mise en ligne. Ça peut prendre 5 ou 6 jours.

Dans les 4 incidents présentés par EDF, il y en a trois qui sont peu ou prou la même chose. A chaque fois, il est écrit que ça n'a pas d'impact pour les installations ou le public, on peut donc se demander pourquoi EDF les déclare finalement. Je vais donc vous parler d'abord de la détection tardive.

La détection tardive s'apparente au code de la route dont parlait Monsieur Boyer. Imaginons que vous ayez à faire la route entre Lyon et Bugey. Vous avez votre Clio, équipée de dispositif de sécurité, notamment l'airbag. Ce n'est pas ce dernier qui vous permet ou vous empêche de conduire, vous pouvez faire la route sans airbag. Aujourd'hui, le « code de la route » impose à EDF qu'avant de prendre la route, d'avoir un airbag qui fonctionne. Vous rentrez dans la voiture et mettez le contact, vous allez donc voir un signal si l'airbag n'est pas disponible. S'il ne marche pas, sur les centrales on dit qu'il est « indisponible ». Si c'est bien prévu, une alarme est prévue pour dire que c'est indisponible. Là le code de la route dit, vous ne pouvez pas prendre la route, ou si ça s'allume en chemin, vous disposez de 10 minutes pour vous arrêter, au-delà, c'est trop dangereux. Parfois, il n'y a pas d'alarme, de commande aussi simple pour dire « l'airbag ne marche pas ». C'est ça, les détections tardives. EDF va prendre la route sans détecter que l'airbag ne fonctionne pas, ils arrivent à bon port et suite à des analyses complémentaires, on se rend compte que l'airbag n'était pas disponible. Il n'y a pas eu de problème ou d'accident donc ça ne s'est pas matérialisé, mais à posteriori, on se rend compte qu'ils n'auraient pas dû. C'est l'illustration des détections tardives. C'est en général une source assez fondamentale d'évènements. Quand on les classe, à l'ASN c'est toujours de niveau 1. Du moment que vous avez passé les minutes prévues pour s'arrêter,

c'est un incident de niveau 1. Cela représente 60 à 70% des déclarations sur une centrale. C'est pour cela que l'on dit que ça n'a pas eu d'impact : il n'y a pas eu d'accident donc ça ne s'est pas matérialisé.

Par contre, dans la masse des incidents, il y en a certains qui appellent un peu plus notre attention, dont celui que je vais vous présenter là. Celui de l'injection de sécurité. Il nous intéresse plus puisqu'il fait appel à un système d'injection de sauvegarde de sécurité. C'est un système de sauvegarde assez puissant puisque c'est ce qui empêche la fusion du cœur. On envoie de l'eau puisqu'on a supposément une fuite. Les injections de sécurité intempestive, c'est-à-dire qu'on met en œuvre ce circuit alors qu'il n'y a pas de fuite, ça peut arriver, une fois tous les deux ans sur le parc régional. C'est quelque chose qui nous interpelle pour la sécurité. On veut comprendre pourquoi l'automate a généré cette action.

Quelques éléments de compréhension. Le circuit primaire : c'est de l'eau qui s'échauffe dans la cuve, envoyé à un générateur de vapeur, refroidie au contact du générateur de vapeur, puisque la chaleur est cédée au circuit secondaire. Une pompe ramène l'eau refroidie dans la cuve et elle tourne comme ça. Il y a trois générateurs de vapeur sur les réacteurs 900Mwe. L'eau chaude est à un peu plus de 300°C, l'eau froide autour de 280 °C. Tout ça tourne dans les trois boucles. Le seul endroit où il y a un endroit dysphasique, c'est le pressuriseur. C'est l'appendice visible sur le schéma, il y a la phase liquide là, et au bout, une bulle de vapeur. C'est avec cela qu'est pilotée la vapeur, la pression. Lorsqu'on veut augmenter la pression du circuit primaire, on met en route les chauffeuses. Le matelas de vapeur écrase l'eau, ça augmente la pression. A l'inverse, quand on veut diminuer la pression, on douche la bulle de vapeur, ça condense et donc baisse la pression.

Ce que je vais vous décrire se passe dans cette douche. La douche est une vanne, qui fonctionne tout le temps. Elle prend l'eau dite froide, à 280°C, et asperge le matelas de vapeur qui est à plus de 300°C. C'est une boule qui plus elle s'ouvre plus elle laisse passer l'eau, plus elle se ferme, moins elle en laisse passer. Ce n'est pas fait pour être étanche. C'est fait pour doucher la vapeur et réduire la pression. C'est un appareil à pression, muni de soupapes. Il y en a trois qui peuvent intervenir en cas de dysfonctionnement. Que s'est-il passé sur le dysfonctionnement ? Elle s'est coincée en position ouverte donc elle a envoyé un maximum d'eau sur le matelas de vapeur, conclusion, la pression a baissé. Et comme il y a sur les réacteurs, un système qui scrute les paramètres, avec beaucoup de capteurs. Le système identifie donc le problème : la pression baisse, donc c'est apparenté à une fuite, donc j'envoie l'injection de sécurité. La vanne a dysfonctionné, elle s'est ouverte, et le système expert a cru voir une fuite et donc a enclenché l'injection de sécurité. Donc EDF l'a rapidement diagnostiqué, et le contrôle a été repris assez rapidement, un peu moins d'une heure après l'affaire. Le problème c'est comme de l'eau a été envoyée dans le système et qu'elle est par nature incompressible, ça a fait augmenter la pression au-delà du tarage des soupapes, donc elles se sont ouvertes. Elles se déchargent dans un ballon fait pour les recueillir. Le ballon a lui aussi des soupapes, qui s'appellent des disques de rupture. Ils ont cassé, donc ça a généré un certain nombre de nettoyage par EDF. Il est important de noter qu'ici les conditions de pression et de température ont été récupérées assez rapidement, au bout d'une heure. Il n'y a pas eu de rejet en dehors de l'installation, mais il y a eu un transitoire certain subi par la

machine. Ce que l'on a voulu voir par l'inspection, d'abord c'est comment EDF a conduit le transitoire. Quand il y a un transitoire comme ça, il y a des procédures appropriées, ce qui nous intéresse c'est comment c'est mené, si c'est respecté. Quand il y a des procédures incidentielles, l'idée, c'est de ne pas improviser. EDF a tout de même une marge d'appréciation, leur doctrine, c'est une appréciation fidèle et efficace. Nous y souscrivons. Au cas où les procédures prévoient de faire des choses qui ne sont manifestement pas les bonnes, après validation, évidemment, vous pouvez les adapter, mais cela doit rester fidèle et efficace. Il ne s'agit pas d'improviser. Il y a toujours des conseils dans la lettre de suite, mais globalement, les équipes ont bien travaillé. Ce qu'on trouve à redire, c'est dans certaines adaptations ils ont été trop directs ou au contraire auraient pu l'être plus. Ensuite, ce qui ne nous a pas convenus en revanche, c'est que la vanne ait cassé. Ce n'est pas satisfaisant. Les équipes sont intervenues dessus, cela appelle notre attention, quelque chose qui casse comme ça a été très bien exposé par EDF.

En phase de redémarrage, la machine est testée, les matériels sur lesquels des actions ont été faites sont requalifiés, c'est-à-dire questionner l'activité de maintenance, « j'ai été intrusif sur le matériel, n'ai-je pas laissé des éléments qu'il ne fallait pas, resserrer les vannes... ». Là, il y a quelque chose qui ne va pas : ça casse après l'intervention : est-ce que quelque chose n'a pas été fait correctement ? Ce qui ne nous a pas convenu, c'est que l'intervention sur la vanne s'est faite sans que les exigences sur le serrage d'un écrou important aient été transcrites pour le prestataire et il n'y a pas eu de surveillance appropriée, ça c'est une activité qu'à posteriori EDF aurait pu identifier comme plus sensible et aurait pu être plus à cheval sur la surveillance et la manière de retranscrire les exigences à ses prestataires.

Voilà de quoi l'illustrer. Il y a une vue en coupe. C'est ce genre de vanne, dont la partie basse est là, et la partie réglante est là, et laisse plus ou moins passer d'eau. Ici, il y a le positionneur qui retranscrit les ordres électriques de manière mécanique. La liaison entre le positionneur et l'actionneur réside ici, et il faut que ce soit correctement serré. Si ça se desserre, alors la vanne peut se fermer ou ouvrir. C'est là-dessus que l'ASN a dit à EDF que l'activité aurait pu être un peu mieux maîtrisée. La principale gêne pour l'ASN concerne le fait que le système en question existe sur plusieurs vannes et il y avait déjà eu un dysfonctionnement, il y a quelques années, en 2013, de manière un peu similaire, et c'était les mêmes défauts. Donc on a interpellé EDF puisque l'ASN considère que le retour d'expérience aurait dû être mieux pris en compte. La réponse d'EDF s'entend aussi : le retour d'expérience concerne la même vanne et le même positionneur, là ce n'était pas exactement les mêmes... Ils auraient dû être plus extensifs puisque la liaison actionneur positionneur est sensible sur toutes les vannes de ce type-là. L'ASN concerne que la liaison, si elle revient à casser, il faut être particulièrement attentif. L'avis d'incident et la lettre de suite sont disponibles sur le site internet.

Véronique Baude (Présidente de la CLI) : Avez-vous des questions ?

Joël Guerry (Sortir du Nucléaire) : Il me semble qu'il nous manque un retour sur un incident, j'avais interrogé lors de la dernière CLI sur l'incident de début septembre sur les vannes de bore. On m'avait dit qu'il n'y avait pas les deux mois écoulés donc on ne pouvait pas en parler, mais là on n'en a pas parlé.

[brouhaha]

Pierre Boyer : 3REA050VB. 3 comme le numéro de la tranche, REA comme le système qui gère le circuit qui permet de réguler le poison neutronique que l'on met dans l'eau du circuit primaire, et VB comme vanne bore. En fait, c'est simple à expliquer, il y a des vannes identiques sur les réacteurs. La vanne 3REA050VB sur la tranche 3 et la 2REA050VB sur la tranche 2. Donc par un hasard assez désagréable, les deux vannes des deux réacteurs différents sont dans le même local. En début d'arrêt de tranche sur la tranche 2, dans les procédures de mise à l'arrêt du réacteur, il faut aller manipuler la vanne 2EA050VB, je parle sous le contrôle de mon chef de mission sûreté. On devait manœuvrer cette vanne-là. C'est une manœuvre techniquement simple, il s'agit de fermer la vanne.

Quand on ferme cette vanne, on perd la capacité à alimenter en bore le circuit primaire et cette vanne permet d'alimenter le circuit primaire lors d'une variation importante de réactivité et qu'on a besoin d'étouffer le cœur. L'intervenant qui doit fermer la vanne 2REA050VB était en compagnonnage d'un jeune en formation, dans ces cas-là, il y a des pré-jobs briefing. Ce sont des préparations mentales pour savoir exactement l'intervention qui va être faite et sur quel matériau. Il est dit que l'on va intervenir sur la vanne 2REA050VB, il entre donc dans le local, et s'avance vers la vanne et là le jeune pose une question, comme « mais à quoi sert cette vanne ? », ou je ne sais pas quelle question. Le compagnon lui répond, et se remet en situation, il veut fermer la 2REA050VB mais il ferme la 3REA050VB. Et comme il ferme celle-là, sur une tranche en fonctionnement, c'est un circuit nécessaire pour le fonctionnement, donc c'est une situation « hors code de la route », l'erreur est détectée, le circuit est remis en configuration.

La vanne est rendue disponible de nouveau, mais c'est trop tard, le matériel a été indisponibilisé alors qu'il était requis, donc cela conduit à une déclaration d'évènement significatif. Là l'évènement est moins technique que facteur humain. C'est une erreur de tranche générée par une perturbation extérieure de l'intervenant, qui était concentré sur son activité, et il a été dérangé. Dans ce cas-là, il faut faire une minute d'arrêt, on s'arrête une minute le temps de vérifier que l'on est bien sur le bon matériel, avec un autocontrôle. Là il y a eu une perturbation de l'activité et c'est la mauvaise vanne qui a été arrêtée. Est-ce que c'est plus clair ?

Joël Guerry : Oui, c'est plus clair, mais pour moi, cet évènement il est assez grave, parce qu'effectivement vous vous êtes aperçus que la vanne de la tranche 3 était inactive à un moment où il fallait injecter du bore, dans un moment normal mais dans un moment d'injection critique où il aurait fallu injecter beaucoup de bore d'un coup, le temps de réactivité d'aller rouvrir la vanne, je pense que ça aurait posé problème. Après, est-ce que les personnels sont des gens d'EDF qui connaissent bien l'installation où est-ce que c'est un sous-traitant ? Cela me pose question et je voudrai bien avoir l'avis de Monsieur Veyret.

Pierre Boyer : Avant de laisser la parole à Monsieur Veyret, ce n'est pas un évènement anodin puisque l'on a signifié cet évènement significatif de niveau 1, on est typiquement dans un évènement comme évoqué par Monsieur Veyret tout à l'heure où le matériel requis est indisponibilisé, et on s'en aperçoit, là, sans autorisation de fonctionner sans ce matériel, donc

de le rendre indisponible ne serait-ce qu'une seconde déclenche la déclaration d'un évènement de sûreté. Je ne partage pas votre interprétation de faire le distinguo entre du personnel d'EDF et du personnel prestataire parce que cela pourrait laisser penser que ... dans votre idée un agent EDF serait plus compétent qu'un agent prestataire. C'est totalement hors de propos, les personnes qui interviennent sur les installations avec des compétences vérifiées, sanctionnées par des évaluations et des habilitations, donc le personnel qui intervient a toutes les compétences pour travailler en toute sûreté. L'interprétation est donc un peu déplacée, si vous me permettez de vous le dire. Ceci étant dit, c'était un personnel d'EDF qui a généré l'évènement. Je vous l'ai dit, avant d'intervenir il y a des pré-jobs briefing, des minutes d'arrêts, de l'autocontrôle, de la communication sécurisée, et du débriefing... Ce sont des modalités d'interventions et de performance humaine pour réduire l'erreur humaine lors des interventions. On sait qu'il y a un risque d'erreur de tranche lorsque l'on intervient dans ce genre de local, c'est l'utilité du pré-job briefing. La personne qui intervenait était référente de son équipe sur les pratiques de fiabilité d'intervention. Cela illustre que lors d'intervention de maintenance ou d'exploitation en routine, le vrai risque est l'interruption où l'on sort de la concentration, quand on revient, on génère des risques supplémentaires.

Ce n'est pas un défaut de compétence, ce n'est pas un défaut de professionnalisme. C'est l'illustration de la nature humaine imparfaite. Le risque d'erreur est amplifié par le fait d'être interrompu. Les actions correctrices menées ensuite permettent de sensibiliser sur l'importance de ne pas être interrompu. Il y a certaines activités que l'on ne veut pas voir être interrompues, notamment les lignages, quand on met en configuration des vannes pour qu'un circuit soit passant, il faut être très concentré, faire les actions dans l'ordre et ne pas sauter une vanne, si on saute une vanne, on se retrouve dans la situation où on pense que le circuit est disponible mais il ne l'est pas. Ce sont des activités interruptibles, elles sont identifiées et c'est rappelé à tous les intervenants qu'il y a une nécessité absolue d'être concentré sur l'activité et que toute distraction, interruption doit être considérée comme un évènement important qui nécessite une re-concentration pour s'assurer que l'on est bien sur les bons organes. C'était un agent EDF mais si c'était un agent prestataire ça aurait été la même chose, ce sont les mêmes compétences et habilitations.

Ce n'est pas un défaut de professionnalisme, c'est juste le fait que toute activité humaine peut-être soumise à erreur. Vous savez que vous comme moi, comme tout le monde dans cette pièce, fait deux à trois erreurs par heure. C'est une donnée établie, tout le monde fait des erreurs. Elles n'ont pas toutes des conséquences, mais du moment où les choses se passent différemment de ce que j'attendais...

Tout le monde est concerné, quel que soit le niveau social, l'éducation, la nationalité, c'est inhérent à la nature humaine. Tout l'enjeu de notre industrie est de limiter et éradiquer les conséquences de ces erreurs-là. Le travail consiste à éliminer ces erreurs, il se trouve que là, une situation propice à l'erreur a été identifiée : l'interruption d'une activité, on voit bien que lorsqu'on interrompt une routine, c'est compliqué de s'y remettre. Pour éviter cela, il s'agit de faire de l'information, du partage dans les équipes de cet évènement, tout de même important. C'est plus important en termes d'enseignement et de pédagogie que sur les conséquences techniques. Cela illustre dans les équipes, concrètement la réalité des conséquences. De

manière théorique, il faut se protéger des erreurs, en revanche, les évènements de cette nature illustrent de manière concrète les propos. A toute chose malheur est bon, cela illustre que les pratiques de fiabilisation mises en place au quotidien permettent d'éviter ce genre d'évènement.

Olivier Veyret : La préoccupation de Monsieur Guerry et la réponse de Monsieur Boyer, les deux sont dans le vrai. Donc, pour une fois, vous êtes d'accord ! Les installations sont complexes. Je l'ai dit tout à l'heure, quand vous allez dans une salle de commande, il y a beaucoup d'alarmes, qui représentent 10 à 15% de la réalité de l'installation, donc sur certaines installations, celles de 900MWe, il y a un enchevêtrement dans un même local de matériel du réacteur 1/2/3/4. C'est ce qu'on appelle des erreurs de tranche. Si vous allez sur le 1300, c'est des choses construites dans les années 1980, avec du matériel plus dédié. Le réacteur a ses auxiliaires et ses secondaires dans un périmètre défini, quasiment pas d'enchevêtrement. Bugey, Tricastin, Gravelines ont des locaux communs aux réacteurs.

Donc dans un local, il peut y avoir des erreurs de tranche. EDF y a beaucoup travaillé, sur certains réacteurs, le matériel a été peint. La tranche 1 en jaune, la 2 en bleu ... EDF a mis en place les pratiques de fiabilisation depuis une bonne dizaine d'années, c'est puissant. Je suis très étonné. J'essaie de penser à ce qu'ils font : la minute d'arrêt, c'est intelligent, l'autocontrôle : c'est-à-dire lire à voix haute ce qu'ils vont faire ... Encore faut-il le faire. Et c'est sûr qu'être dérangé en faisant une activité, ça met sur un autre schéma mental. C'est évènement de niveau 1 montre l'importance, ce n'est pas du 2 ni du 1.

Il n'y a pas une alarme en salle des commandes pour chaque vanne, il y a quarante mille vannes sur une tranche. Je suis donc d'accord avec vous, en ayant besoin du circuit on se rend compte qu'il n'était pas disponible. « Ça craint » lorsqu'il faut freiner et qu'on se rend compte qu'on n'avait pas les freins. Merci, nous ne sommes pas dans ce genre de schéma de réaction. Monsieur Guerry, votre considération est vraie. Il faut cependant rendre à EDF qu'en effet, la configuration des locaux n'aide pas. Et ce qu'ils ont développés, comme vient de le présenter M. Boyer, vient de la programmation neurolinguistique, c'est puissant. Dans ce cas particulier, l'agent EDF a été interrompu dans une activité simple...

Pierre Boyer : L'exemple le plus simple c'est essayer de saisir un code wifi sur votre ordinateur en étant dérangé... c'est sûr que vous n'y arrivez pas.

Véronique Baude : Je voulais juste préciser Monsieur Guerry que si ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour, ce n'est absolument pas volontaire mais vraiment involontaire, l'erreur est humaine.

Emmanuelle Valembois (EDF) : Pour préciser, quand nous préparons les CLI avec Madame la Présidente de la CLI et Franck Courtois, nous reprenons les évènements qui ont eu lieu depuis la dernière CLI, celui-ci avait eu lieu juste avant la CLI d'octobre, on ne pouvait pas le présenter tout de suite, c'était prévu pour la prochaine et comme pour préparer, on a repris les évènements depuis la dernière CLI, on a loupé celui-là. L'erreur est humaine.

3. Retour sur l'exercice national nucléaire des 23-24 janvier 2019

Véronique Baude : Je vous propose de revenir sur l'exercice nucléaire qui a eu lieu les 23 et 24 janvier 2019. Je vais laisser la parole à Monsieur le Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet, Monsieur de la Fouchardière.

Etienne de la Fouchardière (Préfecture 01): Merci Madame la Présidente, comme vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer dans ces instances. Nous avons conduit avec EDF, l'ASN et les partenaires du nucléaire un exercice national. National par son ampleur et ses intervenants, au niveau d'EDF, de l'ASN, de l'IRSN, du ministère de l'Intérieur mais qui concernait bien uniquement la centrale du Bugey. C'était un exercice sur deux journées, le 23 et le 24 janvier. Le premier jour était consacré à un exercice sur la sûreté nucléaire porté et préparé par EDF et l'IRSN dont l'objectif était de tester, comme généralement dans ces exercices, les dispositifs prévus en cas d'accident sur une installation nucléaire de base.

Donc tout le monde est arrivé sans connaître le scénario à l'avance, il avait été décidé de ne pas jouer les événements en réel sauf la météo. Ce qu'on a vraiment joué en réel, puisque ce jour-là, il y a eu un épisode neigeux relativement important qui a notamment retardé l'arrivée de participants, de l'ASN et d'EDF, les représentants du CNPE, en préfecture, comme quoi c'était utile. Le deuxième jour était plus piloté par la Préfecture de l'Ain sur le projet de nouveau Plan particulier d'Intervention, avec pour objectif de tester les différentes mesures pour voir si avant de soumettre le plan à la consultation des élus et du public il y avait des choses à revoir, des points négligés. Je remercie encore l'ASN pour le scénario, pour la première journée, qui était un exercice de pédagogie de l'ensemble des partenaires aux côtés de l'Etat. Il y a eu de gros efforts réalisés, cela nous a beaucoup apporté je crois. On peut tirer beaucoup de positif, par exemple sur les aspects de communication, il y a eu un bon calage entre la communication d'EDF et des Préfectures. Cela nous a permis de mettre au point beaucoup de messages types et communiqués de presse à diffuser notamment sur les réseaux sociaux à intervalle régulier, de voir le cadencement des points liés à la communication était bon, ni trop rapproché ni trop éloigné. C'était un de nos objectifs.

Il y a un point d'amélioration relevé, concernant la coordination des Préfectures de l'Ain et de l'Isère qui a un peu tardé en début d'exercice, nous nous sommes employés à améliorer cela dès le deuxième jour. Il y a eu de petites difficultés de mise en place, mais nous en avons bien tiré les conséquences. Ce qui a été aussi assez positif : ce sont les délais de bouclages des périmètres pour faciliter l'évacuation, à la fois par le Conseil Départemental et le groupement de gendarmeries donc le délai constaté, mettrait environ 1 heure 20 et le délai d'évacuation des écoles a été constaté plutôt rapide. Un autre point d'amélioration concerne les modalités de réception de l'alerte par les entreprises du PIPA, on constate que l'on a des trous dans la raquette dans les coordonnées des personnes à joindre. Il y a des réglages à faire. C'est un travail constant avec les communes, à faire aussi avec les entreprises du PIPA. C'est aussi en train d'être mis à jour dans le cadre du PPI du PIPA. C'est un point que l'exercice nucléaire a permis de montrer : la mise à jour des coordonnées est nécessaire et importante. Ce que l'on a pu noter dans l'exercice, avec l'alerte dans les 5 km, c'est une bonne réactivité des communes de l'Ain, ça a été vraiment efficace. A aussi été constaté dans l'exercice une possibilité

d'atteindre un niveau d'auto évacuation autour de 75%, alors que l'on était partis plutôt autour de 50% c'est un point important.

4. Avancement de l'extension PPI

Etienne de la Foucardière : Je vais enchaîner sur le point suivant sur le PPI. En effet, nous avons fait quelques ajustements à la marge, principalement concernant l'organisation des services. La consultation des élus a été engagée, sur le projet de PPI, par courrier en date du 25 février, pour une durée de deux mois. La consultation du public suivra, elle est prévue du 1^{er} avril au 2 mai, l'avis a été publié dans Le Progrès, le 1^{er} mars. On donnera également la possibilité de consulter le plan sur internet, de manière dématérialisée comme les collègues de l'Isère. L'adoption est prévue d'ici la fin du premier semestre 2019.

Alain Dautriat (Saint Romain de Jalionas) : Notre commune rentre dans le périmètre de 5 km, quelles contraintes et obligations cela va amener au sein de la commune.

Etienne de la Foucardière : Je n'ai pas repris tous les éléments, mais les 5 km correspondent au périmètre d'évacuation immédiate en cas d'accident nucléaire. Les dispositions d'évacuation doivent être déclinées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Amélie Lagoutte (Préfecture 01) : Pour le Périmètre des 5 km, cela correspond à un rejet immédiat et long, et chaque commune devra bénéficier d'un Centre d'Accueil et de Regroupement, et l'évacuation est prévue. Un recensement des sites est prévu et cela vous renvoie vers le C.A.R. En cas d'accident, la Préfecture contactera les communes situées dans les 5km pour que vous puissiez mettre en œuvre la logistique nécessaire à l'évacuation. Vous aurez un soutien des associations agréées de sécurité civile et vous devrez mettre en œuvre votre Plan Communal de Sauvegarde, voilà pour les grandes lignes. Pour précisions, la définition des C.A.R : c'est concerté entre la préfecture de l'Ain et de l'Isère et le but est qu'il soit situé à plus de 30 km du CNPE. Il y a trois C.A.R pour l'Ain et deux pour l'Isère.

Joël Guerry : Quel est le devenir de la CLI sur ce nouveau PPI ?

Etienne de la Foucardière : Vous le savez, il y a un projet de décret, en ce moment au niveau du Conseil d'Etat, qu'on nous annonce maintenant pour fin mars, je ne sais pas dans quelle mesure il faut prendre en considération ce délai. On va en parler juste après sur la campagne d'iode, sur le périmètre 10-20 km. La campagne est décalée car les discussions sont encore en cours sur les compositions des CLI nouvelles formules.

Véronique Baude : En effet, nous n'avons pas commencé à travailler tant que le décret n'est pas sorti. Sinon, le risque est de travailler absolument pour rien. Sachant qu'aujourd'hui, nous sommes déjà assez nombreux, faire une CLI à 150 ramènerai à faire un CLI équivalente à une réunion publique à chaque fois, cela manque un peu d'intérêt. Voilà, avez-vous d'autres questions ?

5. Nouvelle campagne de distribution d'iode

Amélie Lagoutte : Bonsoir à tous, je suis Madame Lagoutte, adjointe au bureau de gestion locale des crises et je suis chargée du Pôle Planification, comme ça a été évoqué, nous revoyons en ce moment le Plan Particulier d'Intervention du PIPA. Alors, je vais vous faire un point sur l'iode.

Le PPI du CNPE contient des dispositions particulières pour protéger la population. Depuis 1997, la distribution d'iode est prévue dans un périmètre de 10 km autour de la centrale. Depuis 2016 et l'accident de Fukushima, la doctrine a évolué, il y a un élargissement du périmètre à 20 km, ce qui implique un élargissement de l'information du public et un élargissement du périmètre des communes concernées par la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde. En raison du changement de doctrine qui implique maintenant un périmètre de 20 km, en 2019, une campagne complémentaire de distribution d'iode aura lieu pour les personnes résidant entre les 10 et 20 km. Il y a eu une instruction, par le ministère de l'Intérieur, le 1^{er} août 2018 en ce sens : il y aura mise à disposition de comprimés d'iode stable pour protéger les thyroïdes en cas de rejet dans l'atmosphère, et en 2019, cette campagne complémentaire d'iode sera organisée dans les mêmes modalités que la distribution précédemment organisée dans le rayon de 0 à 10 km.

Le but est de protéger la population et développer la culture de radioprotection des riverains, de les sensibiliser aux risques nucléaires et les moyens de s'en protéger. La campagne est réalisée par les services de l'Etat, avec le concours des Agences Régionales de Santé, les Divisions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, appuyés par EDF, les maires, la CLI, les pharmaciens d'officine, les médecins libéraux des zones concernées.

La campagne était prévue entre janvier et février 2019 mais la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise a décidé de son report à l'automne 2019 pour plusieurs raisons : permettre aux élus de s'approprier le nouveau PPI et d'intégrer les nouvelles responsabilités qui peuvent leur incomber. Cela permet également aux ministères de l'Intérieur et de la Santé ainsi qu'à l'ASN et à EDF d'intégrer au sein de leur arrêté les nouveaux membres du périmètre. Enfin, cela a été évoqué précédemment, cela permettra à la CLI d'intégrer les nouveaux membres et les nouvelles missions, je vous rappelle que l'on passe de 35 à 121 communes. A cette fin, un nouveau décret devrait être pris et mis en application selon la loi de 2015 et être publié fin mars 2019.

Ce report est décidé mais il y aura une pré-campagne d'information et sensibilisation qui va débiter prochainement entre mars et juin 2019 dont l'efficacité reposera évidemment sur la collaboration entre les services de l'Etat, la CLI et l'ANCCLI puisqu'elle fait partie du comité de pilotage. L'agenda devrait être finalisé très prochainement par le Ministère de l'Intérieur, les échéances seront de l'ordre suivant : durant deux mois, il y aura une préparation de la campagne par des lettres d'informations élaborées par la Préfecture à l'attention des élus et du personnel de Santé. La formation des pharmaciens d'officine est prévue pour l'utilisation du logiciel de gestion des bases de données dans le cadre du suivi des retraits. Un courrier sera prévu à l'attention des élus, des professionnels de santé mais aussi des habitants, il sera envoyé à l'automne 2019. A l'issue, il y aura envoi des bons de retraits à la population vivant dans le périmètre du PPI. En parallèle, la CLI sera invitée à mener toutes les initiatives qu'elle

juge utile pour favoriser la sensibilisation et la mobilisation des populations. L'instruction prévoit des réunions plénières à ce sujet ou encore un magazine centré autour de l'iode pour sensibiliser la population. Dans tous les cas, deux outils sont mis à disposition du public pour favoriser l'information : un numéro gratuit ainsi qu'un site internet déjà prévu : distribution-iodo.com.

Véronique Baude : Avez-vous des questions ? Merci Madame Lagoutte pour cette présentation.

6. Bilan de la concertation VD4

Véronique Baude : Le point suivant concerne l'actualité de la concertation sur les conditions d'amélioration de la sûreté des réacteurs du parc nucléaire français dans le cadre du quatrième réexamen périodique. Je vais vous rappeler le contexte et les acteurs de la concertation. Il y a bien entendu l'autorité de sûreté nucléaire, l'IRSN, le Haut Comité pour la Transparence et la Sécurité Nucléaire, EDF et l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) et je vous rappelle que dans cette concertation la CLI a pris toute son importance et un rôle relativement important.

Il y a eu deux garantes nommées par la CNDP. Concernant la concertation, selon les retours que nous avons : la CLI du Bugey s'est vraiment mobilisée sur la concertation, sur les huit CLI concernées par les VD4. Nous avons réalisé un point d'information lors de la CLI du 18 octobre dernier, nous avons organisé une conférence de presse de lancement de la concertation le 23 octobre dernier qui a réuni tous les partenaires. Une réunion publique de la CLI a été organisée le 12 novembre dernier à laquelle plus de 300 personnes ont participé et j'en reconnais certains d'entre vous. Un atelier thématique le 19 décembre 2018 a réuni une trentaine de participants. Nous avons fait une revue de presse puisque plusieurs articles sont sortis sur cette concertation, je ne me prononcerai pas sur le contenu de certains articles.

Nous avons déjà eu le retour des deux garantes, je vous le lis : « la concertation à Bugey était très intéressante, puisqu'une des premières au niveau national et la réunion publique a réuni une très forte affluence et les contributions prises en compte ont été riches et diverses. Cette réunion a donné confiance dans le dispositif mis en place en mettant en exergue l'intérêt du public et sa capacité à s'emparer d'un sujet très technique et à formuler des propositions susceptibles d'enrichir les avis institutionnels concernés et les décisions ultérieures ». Le bilan complet sera disponible d'ici fin avril sur l'ensemble de la concertation sur le site mis en place et ouvert depuis plusieurs mois : concertation.suretenucleaire.fr. Les prochaines étapes sont les suivantes : en mars 2019, il y aura le rendu de l'avis des garantes sur la concertation nationale, en 2019-2020 il y aura la rédaction des avis de l'ASN et l'IRSN sur la phase générique de consultation et en 2021-2022 le réexamen périodique des réacteurs de Bugey et il y aura une enquête publique qui sera lancée, nous aurons l'occasion lors des prochaines CLI de faire des points d'étape sur ce dossier.

Avez-vous des questions ?

Joël Guerry : Au départ, il me semble qu'il était prévu une nouvelle réunion publique pour faire le point sur cette concertation.

Véronique Baude : Nous n'aurons pas plus d'informations à vous donner tant que le rapport des garantes n'a pas été rendu. Nous verrons ensuite si cela nécessite l'organisation d'une nouvelle réunion publique, à laquelle Monsieur Guerry je suis sûre, vous saurez vous mobiliser.

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au point d'actualité de la centrale, instauré en fin de CLI pour la troisième fois.

7. Actualité de la centrale

Pierre Boyer : Il nous paraissait intéressant de montrer que la vie de la centrale n'est pas qu'une succession d'arrêts de tranches et d'évènements que l'on vient commenter ici. C'est bien plus riche que ça. La première chose est d'illustrer clairement en quoi la réussite des arrêts de tranche est un enjeu pour notre production : on avait un objectif de production de 23.4TWh, on a produit 23.7TWh l'année dernière, c'est environ 6% de la production d'électricité de France et 40% de la consommation de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une grande satisfaction d'avoir dépassé cet objectif de production et ça fait partie des années où l'on a beaucoup produit malgré trois arrêts extrêmement chargés.

Le 23 octobre, il y a eu la conférence de presse de lancement de la concertation sur la phase générique et je voulais à titre personnel vous remercier sur l'organisation de cette concertation qui a mobilisé beaucoup de vos équipes aussi bien sur la partie réunion publique qu'ateliers, c'était très précieux et je vous en remercie très sincèrement.

Le 12 novembre, cela s'est traduit par la réunion publique, qui a réuni, vous l'avez dit Madame la Présidente, plus de 300 personnes concernant la concertation, et c'est la concertation publique qui a mobilisé le plus de monde, ce qui démontre tous l'intérêt du territoire pour la centrale.

Le 19 décembre, nous y reviendrons un peu plus tard, ça a été complété par les ateliers thématiques qui concernaient le référentiel applicable à l'issue des quatrièmes réexamens périodiques et les propositions faites à Edf pour respecter ce nouveau référentiel et les nouveaux objectifs fixés à l'exploitant.

En novembre, on a fait un exercice avec le SDIS 01, le GRIMP, un exercice avec les équipes de la centrale. Le GRIMP c'est le Groupe d'Actions en Milieux Périlleux. Ce sont ceux qui sont capables d'aller chercher des personnes en difficulté en grande hauteur, c'est un entraînement aussi pour eux, parce qu'on dispose d'équipements de très haute hauteur notamment Bugey 1 donc c'est un lieu d'entraînement tout à fait exceptionnel, pour eux et cela témoigne aussi de la qualité des relations que l'on entretient avec le SDIS, et avec le GRIMP puisqu'on organise ces exercices assez régulièrement.

22 novembre, nous avons renouvelé le partenariat avec l'ADAPT de l'Ain, qui traduit très clairement de la volonté de favoriser de l'emploi de toutes les populations, y compris les

personnes en situation de handicap, c'est une tradition à EDF, et très fortement ancrée à Bugey et c'est là une concrétisation tout à fait remarquable.

Le 26 novembre a eu lieu le recouplage de Bugey 5, le 10 décembre, recouplage de Bugey 2.

Le 11 décembre, nous avons pour la première fois organisé une réunion avec l'ensemble des prestataires de rang 1, avec qui nous avons passé des contrats en direct pour les visites décennales, le grand carénage. C'était l'occasion de présenter le programme d'activité, alors ce sont des prestataires qui ont postulé sur le marché donc ils connaissent très bien ce qu'ils vont devoir faire sur les activités mais c'était aussi l'occasion de réunir tout le monde, y compris les nouveaux prestataires du grand carénage, à propos des exigences propres à Bugey. Et de présenter quels sont les enjeux concernant la sûreté, le respect des plannings dans cette période un peu particulière de grand carénage. C'est aussi une occasion qui leur permet de nouer des contacts avec des entreprises locales. Les entreprises de rang 1 qui ont des contrats très importants, (je vous rappelle que le Grand Carénage c'est 2 milliards d'euros d'investissement sur une période de 10 ans), doivent travailler avec des entreprises, si possible locales, et c'était donc l'occasion de faire se rencontrer des entreprises de niveau national avec des entreprises locales et des liens peuvent se nouer pour favoriser l'ancrage territorial au sens de faire profiter le territoire des retombées économiques positives de la centrale.

Fin décembre, nous avons posé les coiffes sur nos DUS (Diesels d'Ultime Secours), c'est ce qui donne un air, un peu ressemblant à l'opéra de Lyon, en moins beau. Ces coiffes sont des grillages anti-tornades. Ce sont les moyens de production d'électricité en toutes conditions, les coiffes protègent les diesels d'ultime secours, contre les tornades, dont on sait qu'elles sont très répandues dans la région... Je vous propose le time lapse de la pose de ces coiffes. Ce sont des opérations lourdes avec des grues de très grandes hauteurs, il faut des conditions climatiques très stables. 3 sur les 4 ont été posées, la quatrième devrait être posée le mois prochain. Les DUS doivent être opérationnels courant 2019. C'est une prescription technique de l'ASN qu'évidemment nous respecterons.

En février, nous avons lancé la campagne de recrutement des alternants, pour la rentrée 2019. C'est un moment extrêmement important pour nous parce que nous formons les alternants et quand c'est possible, ils sont aussi embauchés sur le site. Cela a un double intérêt, on permet à des jeunes de découvrir des métiers passionnants et en contrepartie, cela nous fait gagner du temps sur la formation initiale et pour la suite. Evidemment, nous n'avons pas toujours la capacité d'embaucher tous les alternants que l'on recrute, mais notre responsabilité c'est aussi de les former suffisamment bien pour qu'ils puissent trouver des débouchés dans l'industrie ensuite. La formation à Bugey est de qualité puisque l'ensemble des alternants qui cherchent du travail en trouvent rapidement à la centrale ou dans d'autres industries ou chez nos prestataires.

Enfin, un dernier point, important à mes yeux, c'est tout l'enjeu sécurité qu'il y a autour de nos installations quand on a une période de forte activité de maintenance. Au pic d'activité, il y avait plus de 3200 personnes sur le site chaque jour, c'est une petite ville qui vient travailler chaque jour, avec un enjeu de sécurité extrêmement important. L'année dernière, il y a eu, c'est encore trop, mais : 5 accidents avec arrêt, heureusement aucun accident grave. 5

accidents avec arrêt sur une population de 3000 personnes qui vient travailler tous les jours c'est une vraie réussite et un vrai motif de fierté. Evidemment, c'est par le respect extrêmement strict de règles de sécurité. Il faut des règles lorsque l'on travaille sur des installations aussi complexes que les nôtres, mais l'on s'appuie aussi sur notre deuxième jambe qui s'appelle la vigilance partagée.

La sécurité, c'est l'affaire de tous, et la responsabilité de tous. La vigilance partagée, c'est d'accepter d'interpeller lorsqu'on voit une situation pas conforme à ce qu'elle doit être, et en contrepartie, accepter, si on est dans une situation non-conforme d'être interpellé. Ainsi, chacun veille sur toutes les personnes croisées, sur la centrale pour éviter l'accident que personne ne veut rencontrer. Sur l'image vous voyez une grande photo en entrée de site, où toutes les entreprises prestataires partenaires sont venues apposer leur logo pour signifier de leur engagement dans la démarche de vigilance partagée.

Il y a 25 entreprises partenaires, cela concerne 25 principaux prestataires qui travaillent chez nous, et cela témoigne d'une volonté commune de progresser sur ce champ là et le résultat que l'on enregistre depuis deux ans nous place parmi les meilleurs exploitants mondiaux en termes de sécurité. C'est le résultat d'un engagement de tous, EDF et prestataires parce que l'on travaille de concert sur nos installations.

Merci à tous de votre attention.

Joël Guerry : C'est une question d'actualité puisque je voudrai avoir confirmation, d'une part qu'EDF a bien acheté les anciennes serres à proximité du site, en avril 2018, c'est ce qu'on nous a dit de certaines sources. Ensuite, aussi d'actualité, il y a une convention EDF/SAFER en cours qui vise à prospecter non pas 200 hectares comme je l'annonçais à la réunion publique où nous n'avions pas toutes les informations à l'époque, mais 336 hectares sur les communes de Saint-Vulbas et Loyettes, sur la zone qui couvre des terres agricoles, les carrières de Loyettes, le site de la centrale photovoltaïque dont l'enquête publique vient de s'ouvrir, le site d'une future carrière qui va bientôt être mis à l'enquête. Il y a un problème d'aménagement du territoire qui se pose, il y aurait besoin de transparence, de savoir si effectivement EDF a des projets sur ces terrains et dans ce cas-là, il faut arrêter de faire des investissements dans cette zone, d'autant que ce sont des terres agricoles qui sont irriguées par la station de pompage qui elle-même est dans la zone convoitée par EDF. Des éclaircissements nous semblent nécessaires.

Pierre Boyer : Je vais vous faire la même réponse qu'en CLI Publique, il n'est pas question d'avancée de manière discrète ou masquée. Concernant la première question, oui EDF a acheté les terres des serres, cela concerne 27 ou 29 hectares, que nous avons achetés l'année dernière. Vous savez comment ça se passe quand on achète, les maires des communes sont prévenus, il y a des affichages... Vous savez aussi que ces terres où il y avait les serres étaient au milieu de terres qui appartenaient déjà à EDF, donc vous savez que c'est tout naturellement que l'on a voulu récupérer ces serres pour sécuriser le terrain. Ce qui nous amène à la deuxième question : est-ce qu'on prospecte pour des terrains ? Aujourd'hui effectivement on a une convention avec la SAFER, pour prospecter pour une sécurisation du périmètre géographique du site. Pourquoi faisons-nous cela ? Comme tout industriel responsable, on

gère le présent mais aussi l'avenir et la question, c'est comment pérennise-t-on nos sites et le site de Bugey en particulier pour ses activités actuelles et futures ? Quelles sont les activités futures pour lesquelles on prospecte ? On n'achète pas, nous avons juste une convention avec la SAFER qui fait une étude pour notre compte à propos de l'état du foncier autour de la centrale.

C'est prématuré de parler de décisions d'achat puisque c'est une étude prospective. Pourquoi prospecter ? Pour sécuriser les sites industriels. C'est notre responsabilité première de gérer le présent et l'avenir. Pourquoi avoir éventuellement besoin de place ? Premièrement, à propos du grand carénage, c'est un programme industriel important, 2 milliards d'euros sur dix ans, et potentiellement peut nécessiter de la place, pour les prestataires qui interviendraient et auraient besoin de bâtiments supplémentaires, c'est la première raison. La deuxième concerne les réacteurs, leur durée de vie n'est pas infinie, il arrivera un moment où il faudra déconstruire ses réacteurs, la déconstruction des réacteurs nécessitera des actions particulières ayant besoin de place.

Nous souhaitons donc sécuriser le site pour avoir de la place le moment venu de la déconstruction pour travailler en toute sûreté. C'est aussi une sécurisation dans la pérennisation de la production d'électricité, c'est notre métier premier. Je vous l'ai dit, nos réacteurs n'ont pas une durée de vie infinie, il faudra penser à prévoir la suite, aujourd'hui, le moyen de remplacement des réacteurs n'est pas défini. EDF a un plan de développement des énergies renouvelables extrêmement ambitieux, avec 30GW solaire, un plan de développement des éoliennes offshores, mais nous ne sommes pas en bord de mer, donc nous ne sommes pas concernés, mais éventuellement des éoliennes. Dans des perspectives ou les hypothèses de travail d'EDF, il y a aussi le projet de construction de nouveaux réacteurs si la décision est prise, à partir de 2021 par l'Etat. Donc on se prépare à toutes les éventualités, aucune n'est plus probable que l'autre. Dans un souci de sécurisation du site et de préparation de l'avenir que nous prospectons ces terrains-là.

Joël Guerry : Oui, mais je maintiens qu'il y a un problème d'aménagement du territoire qui demande clarification : la zone prospectée nécessiterait le déplacement de la route départementale. La zone convoitée s'étend largement au-delà de la départementale. Par ailleurs, pour le grand carénage, je pense qu'avec les 78 hectares que vous possédez déjà, vous avez suffisamment de terrain. Ensuite, l'argument éolien et photovoltaïque est complètement caduque dans le sens où l'éolien, plusieurs implantations d'éoliennes ne demandent pas l'achat des terres quant au photovoltaïque, si on lit clairement les documents présents dans le dossier de la centrale photovoltaïque de Loyettes, on s'aperçoit que la Chambre d'Agriculture donne un avis défavorable à ce projet parce qu'une prairie est exploitée par un agriculteur et que la Chambre d'Agriculture, au niveau nationale est opposée au fait que des terres agricoles partent pour des installations d'énergie renouvelables. Sur ce, on peut comprendre la logique, puisqu'on peut comprendre qu'il y a besoin de protéger les terres agricoles.

Aussi, les projets sur ces secteurs peuvent-être pour de nouveaux réacteurs, le stockage de déchets ou peut-être la piscine centralisée qu'EDF doit faire quelque part en France. Cela

implique que la centrale photovoltaïque ne serait même pas amortie lorsqu'il faudrait la démonter, c'est aussi le cas des installations d'arrosage qui ont été faites et qui datent de 2013, elles sont très loin d'être amorties, alors qu'elles ont coûté 3.5 millions d'euros, dont deux millions financés par la collectivité publique.

Jean-Pierre Gagne (Maire de Loyettes) : Je peux rebondir sur ce qui a été dit, suite au grand débat, aux gilets jaunes (ça amène beaucoup de choses), à Ambérieu, il y a eu un Grand Débat sur la Transition Ecologique, Monsieur Guerry vous en avez été acteur puisque vous faites la une du Progrès, vous dites : « il faut investir dans le photovoltaïque », la commune de Loyettes, depuis 2015, travaille sur un projet. Finalisé depuis peu de temps, avec l'enquête publique, vous vous êtes opposés à ce projet. Vous dites de grandes choses : « il faut faire du photovoltaïque et de l'éolien » et ensuite vous vous opposez.

Ensuite, la Chambre d'Agriculture, il faut savoir que c'est un terrain communal, et nous les élus, savons gérer nos territoires. On a voulu faire plaisir à un agriculteur et le faire faucher, sauf que ça a été classé « Agriculture productive », donc c'est de la paille, fauchée une fois par an. Il y a eu une grosse erreur de faite, nous n'aurions pas dû faire plaisir à quelqu'un mais nous sommes chez nous, le projet est un magnifique projet puisque nous sommes dans le Grand Débat, et les communes essaient de s'investir, et vous « Sortir du Nucléaire », vous vous opposez à ce projet. Je peux vous dire que vous avez fait le grand contentement des élus de Loyettes, ils sauront quoi dire lorsqu'ils vont vous rencontrer. C'est vraiment n'importe quoi, je peux vous le dire.

Joël Guerry : Nous ne nous opposons pas au projet de centrale photovoltaïque de Loyettes, nous nous opposons tant que nous n'avons pas d'éclaircissements sur les projets d'aménagement du territoire sur la zone et je pense que c'est logique puisqu'il ne faut pas gaspiller l'argent, tant des contribuables que des entreprises.

[brouhaha « ... un terrain communal, on est chez nous ! »]

Joël Guerry : Oui, vous êtes chez vous, mais c'est un terrain convoité par la SAFER, vous êtes dans le périmètre de la SAFER. Il y a un besoin d'éclaircissement.

[Non, non, non, non]

Véronique Baude : Messieurs s'il vous plait.

Joël Guerry : Je pense que c'est aux gens de l'aménagement de territoire de donner des éclaircissements et qu'EDF dise ce qu'ils veulent faire.

Véronique Baude : Nous n'allons peut-être pas lancer le débat là, c'est un dossier qui concerne la Commune de Loyettes et peut-être que l'on s'écarte un peu de l'ordre du jour de la CLI, mais c'était bien de répondre à Monsieur Guerry puisqu'il avait cité le parc photovoltaïque.

Marcel Jacquin (Maire de Saint Vulbas) : Je voulais revenir sur l'argent public, évoqué par Monsieur Guerry, quand on a arrêté le site ICEDA qui a coûté des millions d'euros, il ne s'est pas posé la question, il se la pose maintenant. Je n'ai que ça à dire.

Véronique Baude : Est-ce qu'il y a d'autres réactions ?

Joël Guerry : En terme de photovoltaïque, on donne un avis favorable au parc photovoltaïque de Nievroz qui est aussi en enquête publique actuellement. Le problème de Loyettes est bien une interrogation sur le terrain.

André Moingeon (Maire de Lagnieu) : Il me semble Monsieur Guerry que vous allez au-delà de vos prérogatives en tant qu'organisme anti-nucléaire, et que l'aménagement du territoire qui se passe à côté ne vous concerne pas particulièrement. La Commune de Loyettes où d'autres agriculteurs veulent faire ceci ou cela, vous verrez bien le moment venu ce qui s'y passera, c'est tout. Chacun a sa liberté il me semble.

Joël Guerry : Vous n'avez pas connaissance de nos statuts, nous n'avons pas que l'antinucléaire.

André Moingeon : Oui, mais enfin, vous allez chercher un peu loin. Vous devriez vous limiter à vos domaines. [brouhaha] Je comprends, l'agacement de nos collègues élus, ils ont assez à faire chez eux sans être agacés par autre chose.

Charles de la Verpillière (Député de l'Ain) : Moi, je voudrai dire que je comprends tout à fait l'attitude d'EDF qui a entrepris de voir comment elle peut se constituer des réserves foncières. Nous sommes dans une activité, l'énergie, qui est une activité de très long terme, personne ne sait maintenant les choix énergétiques qui seront faits dans 10, 20 ou 30 ans. Il n'empêche que nous aurons toujours besoin d'énergie, et qu'une entreprise comme EDF a le devoir de préparer le long terme. On est dans le long terme. Et dans notre secteur, cette préoccupation a existé aussi dans les années 1970, l'Etat, les collectivités locales ont constitué des réserves foncières d'environ 900 hectares, à l'époque, on ne savait pas exactement ce qu'on allait en faire. Pendant plus de 20 ans, il ne s'y est pas passé grand-chose. N'empêche que maintenant, nous sommes très contents, en termes d'emplois, de richesses fiscales, que des réserves foncières importantes aient été constituées. A l'échelle d'EDF, je crois qu'il est tout à fait normal que cette entreprise qui raisonne dans le long terme ait la même préoccupation.

Véronique Baude : Merci Monsieur le Député.

Alain Bournat (syndicat CGT) : Il y a l'aménagement du territoire, mais j'en profite pour dire qu'il faut bien penser à ce qu'on fait. Je rappelle que le 22 février dernier, EDF a exporté 17 MW à l'étranger, en particulier en Espagne, en Italie, pourquoi ? Parce que les éoliennes ne tournaient pas. Il faut bien réfléchir à ce que l'on va mettre en place pour le futur, ça va dimensionner l'énergie en France. 17 Mw, c'est la première fois que de tels chiffres sont atteints, dont 6 000 en Espagne, tout ça à cause des éoliennes. Heureusement que le temps était là, mais je rappelle que dans les périodes où il fait très froid où qu'il y a un anticyclone, les moyens demandés sont importants et si EDF n'a pas les moyens... Si nous étions dans une période froide, nous n'aurions pas pu y répondre. Le réseau est interconnecté. Récemment,

nous avons assumé un défaut en Allemagne, heureusement qu'il y avait EDF pour assurer le réseau européen. Encore une fois, c'est tout le réseau qui tombait. Faisons attention au choix de mix énergétique de la France.

Véronique Baude : Merci Monsieur pour cette intervention intéressante. On ne va pas lancer le débat ce soir sur le mix énergétique de la France. Vous savez toutes et tous qu'un grand débat vient d'être lancé, pourquoi ne pas faire toutes et tous vos propositions directement sur le site du grand débat. Moi hier j'ai participé à Divonne à un grand débat, donc effectivement, contrairement peut-être à d'autres réunions, un gros quart de la réunion a été consacré aux questions environnementales donc n'hésitez pas à être force de proposition et faire parvenir vos idées. On nous donne la parole profitons-en.

8. Questions diverses

Véronique Baude : S'il n'y avait plus de questions diverses, j'ai différents points à aborder. Je vous laisse la parole avant. Juste pour vous signaler que nous préparons une prochaine lettre d'information, dont la première édition était sortie au mois de septembre, nous travaillons sur la deuxième lettre, je pense que le contenu sera riche entre PPI, concertation VD4, et l'iode.

Le 9 avril prochain, avec Alix Bougain, qui est chargée de mission, nous participerons à une journée organisée par l'ANCCLI et l'Association des Départements de France, je vous ferai un retour sur cette réunion.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant de la parution du décret qui va fixer la composition des CLI. Nous vous informons aussi d'un Grand Débat Public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs. Il y aura un site internet, ouvert dès le 30 mai et différentes réunions qui seront organisées.

Je souhaite aussi remercier Monsieur Olivier Veyret puisque c'est sa dernière CLI ce soir, il quitte ses fonctions à l'ASN, on va le regretter, je voulais vous remercier, cela faisait trois ans que nous travaillions ensemble, je vous remercie pour la qualité de nos échanges, sur les préparations des CLI, votre participation. Ce n'était pas toujours facile de faire coïncider nos agendas. Je vous souhaite une bonne prise de fonctions au sein de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

La séance est levée à 19h30.

CLI CNPE BUGEY 5 mars 2019

Structure	Nom Prénom
EDF CNPE Bugey	VICTO SARTOU
EDF CNPE Bugey	VALENBOIS Emmanuelle
CUPIA.	MARIN ALBERT
ACE 2	CASSE' Claude
MEXIMIEUX	MOSNERON DUPIN Frédéric
Société Du Nucléaire Bugey	GUERRY Joël
CFDT	DE MEVE Surpas
Mairie Saint-Vulbas	ROLLAND Jacques
Parie Saint PONSAS	Tercel Jacques
Mairie de LOYETTES	Jean-Benoît Gagnier
Mairie de Loyettes	Jean-Jac DEVAUVE
Mairie de St-Salmon Bugey	DESSERRAERES Pierre
IRSN	PORTIER Axelle
ASN	LOPES Nathalie

CLI CNPE BUGEY 5 mars 2019

Structure	Nom Prénom
ASN	BECA Régis
ASN	VEYRET Olivier
S P Belley	PREVIRNULT Pascale
CNPE du BUGEY	Pierre BOYER
CDOL	DAUDE Véronique
Préfecture de l'An	de la FOCHARDIERE
Préfecture de l'An	LAGOUTE Armélie
Département de l'An	COURTIN Françoise
Département de l'An	du Bougein
député	Charles de la Verpillière
CDOL	LAROCHE Elisabeth
AIDE	GASNIK Bernard
Collaboratrice de la députée Cécile MOTIN	Janez LEGODEC
Canton de Genève	Peric Oliver

CLI CNPE BUGEY 5 mars 2019

Structure	Nom Prénom
CCI ain	GIBEAU Julien
Mairie de S' Jean de Nant	BEZARD Patrice
CNPE du BUGEY	POUGNARD Claire
CNPE Bugey	POUSSEL Laurent
CNPE Bugey	LOMBARD Yannick
mairie de Hieses-sur-Ambly	CHOLLIER Patrick
Mairie Sault-Brenaz	TETU Alain
S.D.I.S 01	Colt FROMONT Thierry
ENSOP -	L. CL. GUEGUEN Jean-Philippe
Mairie de LAGNIEU	MOINGEON Andrie
1 ^{er} Adjoint ST Romain de Jallionas	DAUTRIAT Alain
Le Puy	DELCOTE Elia
Mairie Villenavois	COSSIMUS Patrick
Commune de VECTRIEU	SPITZNER Francis
Commune de Bèze	MARTIN David Jean
" " "	DEVERNOIS Christien

